

NOTE D'INFORMATION à l'attention des candidats de l'académie de Paris

**Objet : Concours communs de recrutement des personnels administratifs
Académie de PARIS – session 2023.**

Pour la session 2023, le concours externe et le concours interne de recrutement des **secrétaires administratifs de classe normale** sont des **concours interministériels** organisés pour le compte des ministères et institutions suivants :

Concours Interne	Concours Externe
secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales	secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales
secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture	secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture
secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations	secrétaires administratifs du ministère de la défense
secrétaires administratifs du ministère de la culture	assistants d'administration de l'aviation civile
secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable	secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances	secrétaires administratifs du ministère de la culture
secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable
secrétaires administratifs du ministère de la justice	secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances
	secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer
	secrétaires administratifs du ministère de la justice

De même, le concours externe et le concours interne de recrutement des **adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe** sont des **concours interministériels** organisés pour le compte des ministères et institutions suivants :

Concours Interne	Concours Externe
adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
adjoints administratifs du ministère de la culture	adjoints administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile
adjoints administratifs des administrations de l'Etat au sein du ministère de la transition écologique	adjoints administratifs du ministère de la culture
adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques	adjoints administratifs des administrations de l'Etat au sein du ministère de la transition écologique
adjoints administratifs du ministère de la justice	adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques
	adjoints administratifs du ministère de la justice

Lors de leur inscription au concours, les candidats classent, par ordre de préférence, la totalité des corps dans lesquels des postes sont offerts au recrutement. **Ce choix pourra être modifié dans les huit jours à compter du lendemain de la publication des résultats d'admissibilité.**

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plusieurs fois dans une même académie pour effectuer des vœux différents ; si tel est le cas, seule la dernière inscription sera prise en compte.

Pour les aider dans leur choix d'affectation, les candidats peuvent consulter le site <https://place-emploi-public.gouv.fr/employeurs/> ou la page internet de chacun des ministères ou administrations participant aux recrutements interministériels.

Les nominations sont prononcées en fonction du rang de classement des lauréats et des vœux qu'ils auront émis.

Les candidats inscrits sur liste complémentaire sont affectés, au fur et à mesure des besoins, dans l'ordre de mérite établi par le jury, sans que l'administration soit tenue de revenir sur les affectations déjà prononcées.

Les candidats admissibles recevront une fiche d'information à compléter et à remettre lors de l'épreuve orale d'admission accompagnée d'un CV.

Cette fiche n'est pas destinée à modifier les vœux mais à affiner les choix pour chaque ministère. Les candidats peuvent retrouver l'ordre de leurs vœux sur le document « récapitulatif d'inscription » disponible dans leur espace personnel Cyclades, rubrique « Mes documents ».

Par ailleurs, les candidats, ayant une adresse en outre-mer, ont la possibilité de composer localement pour les épreuves écrites. Les autres candidats composeront en région parisienne (à Arcueil pour les candidats bénéficiant d'aménagements d'épreuves).

Les épreuves orales pour l'ensemble des candidats ont lieu à Arcueil.

Le calendrier des concours est disponible sur le site internet de la Maison des Examens, onglet « mes outils » puis « agenda ».